



Le concours est organisé dans le cadre des activités du 25^e anniversaire du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles. Les 12 photographies gagnantes serviront à la production du calendrier 2013 du Parc. Le dévoilement des photos gagnantes ainsi que la remise des prix aura lieu le 1^{er} novembre 2012.

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles (les 42 kilomètres de la rivière, de Deux-Montagnes à Terrebonne sur sa rive nord et Laval sur sa rive sud). Chacun des participants peut soumettre un maximum de 2 photographies par thème, pour un maximum de 8 photographies.

Thèmes

1. La faune et la flore de la rivière des Mille Îles
2. Les paysages de la rivière des Mille Îles
3. Les activités d'hiver pratiquées sur la rivière des Mille Îles
4. Les activités d'été pratiquées sur la rivière des Mille Îles

Admissibilité

Le concours est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury, des employés du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles et de leur famille immédiate.

Date limite du concours

Le concours débute le 30 janvier 2012 et se termine le 1^{er} octobre 2012, à 16h.

Jury

Un jury composé d'un membre d'Éco-Nature, d'un employé d'Éco-Nature et d'un photographe professionnel évaluera les photographies d'après leur qualités esthétique et technique, l'originalité du sujet et le respect du thème.

De prestigieux prix à gagner!

- 1 certificat cadeau de 500\$ pour l'impression de photos chez **Photo Laplante**
- 4 prix de 300\$ en argent de la **Fondation de la faune du Québec**
- 8 reproductions encadrées à tirage limité d'œuvres d'artistes québécois de la collection de la **Fondation de la faune du Québec** d'une valeur de 250\$ chacune
- 4 certificats cadeaux pour des activités au Parc de la Rivière-des-Mille-Îles d'une valeur de 40\$ chacun

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel dans les 30 jours suivant la sélection

Exigences techniques

1. Seules les photographies en couleurs sont acceptées.
2. Les photographies doivent être numérisées sur CD, en format JPEG.
3. Les photographies doivent avoir une résolution minimum de 300 DPI, pour une taille de 8.5 x 11 pouces (format lettre).

Permis de reproduction, publication et exposition

En soumettant vos photographies, vous acceptez de céder vos droits d'utilisation au Parc de la Rivière-des-Mille-Îles qui en deviendra propriétaire. Les photographies seront utilisées à des fins promotionnelles et/ou éducatives seulement.

Attestation du droit d'auteur

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées et avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos. Le participant dégage le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à la publication des photos.

Dépôt des photographies

1. Remplir et signer le coupon d'inscription pour chaque photographie.
2. Indiquez le numéro du thème (1 à 4), le titre de la photo et le nom du photographe sur chacune des photographies soumises.
3. Expédiez vos photographies en format numérique sur CD ou déposez-les en personne à nos bureaux et ce, avant la date limite du concours.

Éco-Nature / Parc de la Rivière-des-Mille-Îles

345, boulevard Sainte-Rose

Laval (Québec)

H7L 1M7

Information

450 622-1020 , poste 227

info@parc-mille-iles.qc.ca

Consultez le site Internet au www.parc-mille-iles.qc.ca



Concours photos 2012 Le Parc en images

Thème

Titre de la photo

Endroit où la photo a été prise

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Province

Téléphone

Courriel

En signant, j'accepte les règlements du concours photos *Le Parc en images*.

Signature



Date



Concours photos 2012 Le Parc en images

Thème

Titre de la photo

Endroit où la photo a été prise

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Province

Téléphone

Courriel

En signant, j'accepte les règlements du concours photos *Le Parc en images*.

Signature

Date